Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL17-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL17-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

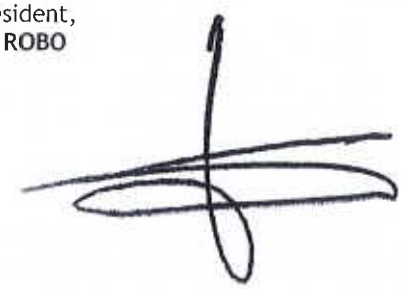

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL17-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Mise en ligne le 30/12/2024

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELABORATION D'UN PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS), 6 PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE ET L'ACQUISITION D'UN OUTIL NUMERIQUE COLLABORATIF DE GESTION DU DOCUMENT ET DE GESTION DE CRISE

Monsieur Guy DERBOIS présente le rapport suivant :

Depuis le 25 novembre 2021, la loi « MATRAS » prévoit la réalisation d'un PICS pour les EPCI à fiscalité propre dont au moins une commune est soumise à l'obligation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

25 des 34 communes de l'agglomération ayant l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde, GMVa est pleinement concernée par cette réglementation.

Le PICS ne se substitue pas aux plans communaux de sauvegarde ; le pouvoir de police administrative incombe toujours au maire.

Ce PICS vient compléter l'arsenal de mesures de gestion de crise en organisant :
- la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes,
- la mutualisation des capacités communales,
- la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

C'est dans ce cadre que GMVA souhaite lancer un marché pour l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), 6 Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et l'acquisition d'un outil numérique collaboratif de gestion du document et de gestion de crise.

A ce titre, un groupement de commandes est constitué ; il sera régi par la convention jointe en annexe avec 6 communes de GMVA :
- ARZON
- COLPO
- ELVEN
- MEUCON
- SARZEAU
- SENE

Le coordonnateur du groupement sera GMVa ; à ce titre, elle assurera l'ensemble de la consultation jusqu'à la notification du marché.

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 octobre 2024, il vous est proposé :

- *d'approuver la constitution de ce groupement de commandes ;*
- *d'approuver la convention ci-annexée ;*
- *de désigner GMVa comme collectivité coordonnatrice ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;*

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL17-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières pour la réalisation de ce projet.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

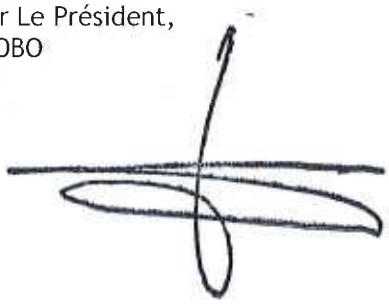

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL18-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL18-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

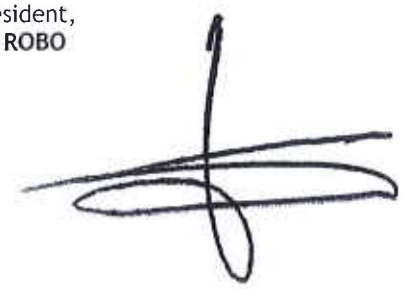

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL18-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES LEGERS, PETITS UTILITAIRES NEUFS ET SUV POUR LES SERVICES DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

MARCHE N° 2024-086

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 10 octobre dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour la location longue durée de véhicules légers, petits utilitaires neufs et SUV pour les services de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans composé de 6 lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Nombre maximum de véhicules à commander / 4 ans	Seuil maximum /4 ans
01	Location de petits véhicules légers et petits utilitaires type essence	30 véhicules	350 000,00
02	Location de petits véhicules légers et utilitaires électriques	25 véhicules	300 000,00
03	Location de petits véhicules légers et petits utilitaires type diesel	10 véhicules	336 000,00
04	Location de véhicules SUV/CROSSOVER type hybride rechargeable	3 véhicules	88 000,00
05	Location de véhicules : petites citadines électriques sans permis	5 véhicules	180 000,00

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL18-DE

A l'issue de la consultation, 1 offre a été réceptionnée dans les délais impartis pour le lot n° 1, 2 offres pour le lot n° 2, 1 offre pour le lot n° 3, 1 offre pour le lot n° 4, aucune offre pour le lot n° 5.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 décembre dernier, a attribué les lots comme suit :

Lot(s)	Désignation	Attributaire
01	Location de petits véhicules légers et petits utilitaires type essence	GEMY VANNES
02	Location de petits véhicules légers et utilitaires électriques	GEMY VANNES

Le lot n° 3 « Location de petits véhicules légers et petits utilitaires type diesel » est déclaré sans suite pour infructuosité ; l'offre présentée étant irrégulière. Ce lot ne sera pas relancé.

Le lot n° 4 « Location de véhicules SUV/CROSSOVER type hybride rechargeable » est déclaré sans suite afin de redéfinir les besoins de la collectivité. Ce lot sera relancé prochainement.

Le lot n° 5 « Location de véhicules : petites citadines électriques sans permis » : aucune offre sur ce lot. Ce lot sera relancé prochainement.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces des marchés avec la société nommée ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ces dossiers, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*

- *de relancer les lots n° 4 et 5 conformément au Code de la commande publique ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

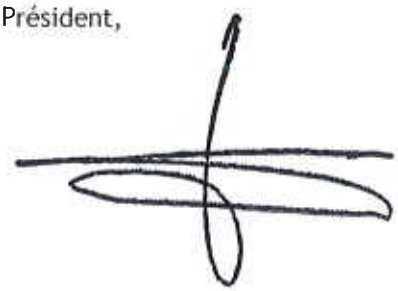

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL19-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL19-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

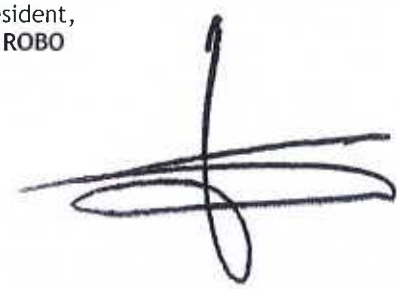

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL19-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

FOURNITURE DE CARBURANTS ET ADDITIF POUR LES BESOINS DES SERVICES DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

MARCHE N° 2024-138

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 26 septembre dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour la fourniture de carburants et additif pour les besoins des services de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans composé de 6 lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Seuil maximum de commandes / 4 ans
01	Tous carburants et additif en station sur le secteur de Vannes et national - véhicules lourds et légers	4 000 000,00
02	Tous carburants et additif en station sur le secteur de Baden - véhicules légers	15 000,00
03	Tous carburants en station sur le secteur du Loc'h - véhicules légers	30 000,00
04	Approvisionnement sur sites en gasoil, additif et GNR	200 000,00
05	Tous carburants en station sur la presqu'île de Rhuys	450 000,00
06	GNR en station sur le secteur de Saint-Avé (5 km périphérique)	30 000,00

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL19-DE

A l'issue de la consultation, 4 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis pour le lot n° 1, 2 offres pour le lot n° 2, 2 offres pour le lot n° 3, 1 offre pour le lot n° 4, 1 offre pour le lot n° 5 et 1 offre pour le lot n° 6.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 décembre dernier, a attribué les lots comme suit :

Lot(s)	Désignation	Attributaire
01	Tous carburants et additif en station sur le secteur de Vannes et national - véhicules lourds et légers	DKV EURO SERVICE
02	Tous carburants et additif en station sur le secteur de Baden - véhicules légers	TOTALENERGIES MARKETING France SAS
03	Tous carburants en station sur le secteur du Loc'h - véhicules légers	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE
04	Approvisionnement sur sites en gasoil, additif et GNR	TOTALENERGIES PROXI NORD OUEST
05	Tous carburants en station sur la presqu'île de Rhuys	SIPLEC - SOCIETE IMPORTATION LECLERC
06	GNR en station sur le secteur de Saint-Avé (5 km périphérique)	TOTALENERGIES PROXI NORD OUEST

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les sociétés nommées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ces dossiers, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

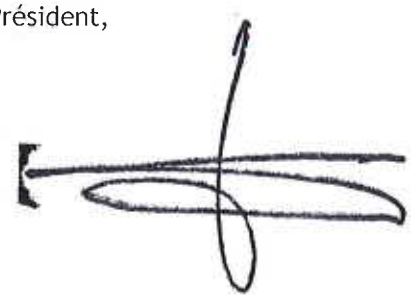

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL20-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL20-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

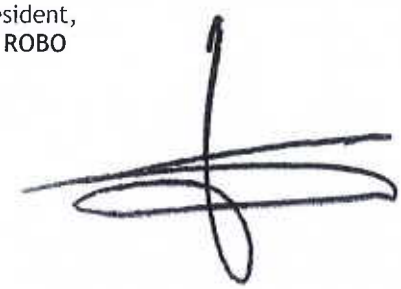

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL20-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DU MARCHE M185.18 : « TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRAITEMENT DES BOUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VANNES »

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

En juin 2018, le marché n°M185.18 relatif aux travaux de réhabilitation du traitement des boues du système d'assainissement de la Ville de VANNES a été attribué au Groupement constitué des sociétés SOURCES, ROTURIER et Groupes 3 Architectes par la Ville de Vannes.

En 2019, au cours de l'instruction du permis de construire, il apparaît que le terrain réservé à la construction de la nouvelle filière boues se trouve en zone humide, avec pour conséquence une demande de mesures compensatoires formulée par la Préfecture, et une mise à l'arrêt du chantier.

En juin 2019, un avenant n°1 est signé avec pour objet de prendre en compte les retards d'exécution des travaux. Le chantier n'a par la suite jamais repris.

Le 1er janvier 2020, la compétence eau et assainissement est transférée à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (« GMVa »), dont la gestion des eaux usées. Consécutivement au transfert, GMVa est devenu maître d'ouvrage du marché n°M185.18.

Le nouveau périmètre d'exercice de la compétence assainissement, anciennement exercée par 16 entités différentes, a appelé un nouveau regard visant à optimiser les moyens techniques et financiers au bénéfice de la protection de l'environnement et de la qualité des eaux. L'ensemble des projets transférés ont dû être réétudiés à l'échelle de l'agglomération.

Fin 2021, la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées est lancée. L'objectif du schéma directeur est de définir un zonage et un programme pluriannuel d'actions hiérarchisées et chiffrées.

Par arrêté préfectoral du 19 avril 2022, l'autorisation de rejet de la station d'épuration de TOHANNIC (ci-après « STEP de TOHANNIC ») a été prorogée pour une durée de 5 ans, tenant compte notamment de l'obligation de GMVa de réaliser un schéma directeur d'assainissement sur son territoire d'ici le 31 décembre 2024.

Il est précisé que la capacité de traitement nominale de la station d'épuration de TOHANNIC est déjà quasiment atteinte.

En parallèle,

- par arrêté préfectoral du 14 juin 2022 relatif à l'autorisation de rejet de la station d'épuration de PLESCOP, la Préfecture a imposé à GMVa de mettre en œuvre le transfert de charge de 1700 EH de pollution urbaine provenant de PLESCOP vers le système d'assainissement de VANNES d'ici le 31 décembre 2029 ;

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL20-DE

- par arrêté préfectoral du 23 mai 2023 relatif à l'autorisation de rejet de la station d'épuration de ST AVE, la Préfecture a maintenu une obligation de convention de déversement à hauteur de 6300 EQ vers l'agglomération d'assainissement de VANNES.

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, GMVa a élaboré un Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2025 (PCAET). Ce dernier impose d'étudier l'opportunité de méthanisation des boues des stations d'épurations, notamment au sein de la STEP de TOHANNIC.

Considérant l'ensemble de ces prescriptions, il apparaît que l'adjonction de capacité de traitement nominale supplémentaire pour répondre aux besoins à l'échelle de l'agglomération, notamment pour les STEP de PLESCOP et de ST AVE, est impossible sans extension du site de la STEP de TOHANNIC.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en raison de la spécificité des unités de méthanisation, celles-ci doivent se situer hors zone d'habitat. Or en raison de la zone d'urbanisation actuellement en construction (résidence étudiante et crèche), il n'est plus possible d'intégrer une telle unité sur le site actuel de la STEP de TOHANNIC.

Toutes ces considérations ont été prises en compte dans le schéma directeur des eaux usées qui a conclu à la nécessité d'orienter le développement du système d'assainissement vers un site autre que celui de TOHANNIC. Ce schéma Directeur a reçu un avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2024.

L'ensemble des éléments susvisés ont motivé l'arrêt prolongé des travaux du marché M185.18. Il en ressort que le projet initial de la STEP de TOHANNIC n'est plus en mesure de répondre aux besoins identifiés et imposés à l'échelle de l'agglomération.

Dans ces conditions, il n'y a d'autre choix que de résilier le marché 2018.185 - Réhabilitation du traitement des boues de la ville de Vannes pour motif d'intérêt général au regard de la modification substantielle du besoin ayant conduit à la conclusion initiale du marché. Cette résiliation ouvre droit au versement d'une indemnité compensatoire.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2024 et l'avis de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 12 décembre 2024 et suite à l'avis du conseil d'exploitation de la régie communautaire, il vous est proposé :

- *de résilier le marché M185.18 pour motif d'intérêt général,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et conventions consécutives à la résiliation du présent marché, notamment relative à l'indemnité compensatoire ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

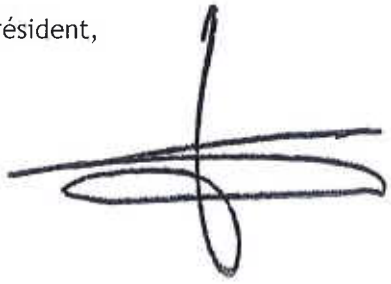

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL21-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL21-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

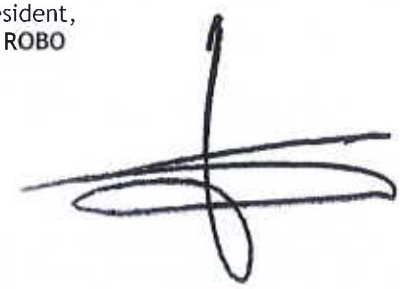

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL21-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

PRESTATION DE TRANSPORT DES BOUES LIQUIDES DE LA STATION D'EPURATION ZI LE PRAT VERS LA STATION D'EPURATION DE TOHANNIC A VANNES

MARCHE N° 2024-110

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 28 août dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour les prestations de transport des boues liquides de la station d'épuration ZI du Prat vers la station d'épuration de Tohannic à Vannes.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un 1 an, reconductible 3 fois un an, dont le montant maximum de commandes est fixé à 115 000 € HT/an.

Ce montant sera identique pour chaque période de reconduction.

A l'issue de la consultation, 2 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 décembre dernier, a attribué le marché à l'entreprise OILLIC.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société nommée ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL22-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL22-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

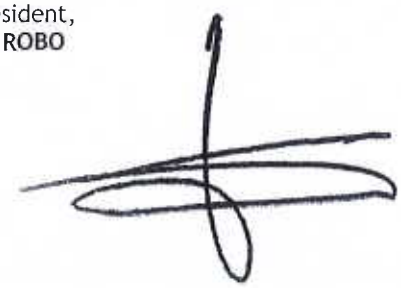

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL22-DE

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE TOHANNIC DE VANNES PAR EPANDAGE AGRICOLE SUR PERIMETRE AUTORISE

MARCHE N° 2024-101

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 31 juillet dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour le marché « valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Tohannic de Vannes par épandage agricole sur périmètre autorisé ».

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un 1 an, reconductible 3 fois un an dont le montant maximum de commandes est fixé à 175 000 € HT/an.

Ce montant sera identique pour chaque période de reconduction.

A l'issue de la consultation, 2 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 décembre dernier, a attribué le marché à la société SAUR.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société nommée ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL23-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL23-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

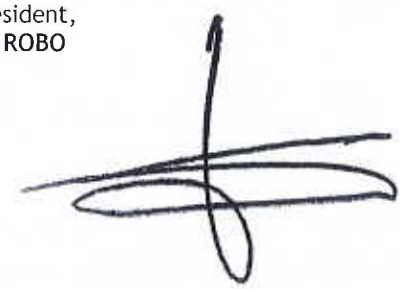

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL23-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

ACQUISITION DE BATIMENT MODULAIRE POUR L'ICAM ECOLE D'INGENIEURS DE VANNES

MARCHE N° 2024-109

ATTRIBUTION

Monsieur Patrice KERMORVANT présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 29 juillet dernier pour l'acquisition de bâtiment modulaire pour l'ICAM, Ecole d'Ingénieurs de Vannes, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Ce bâtiment de type modulaire d'environ 120 m² et d'un auvent associé, conforme à la RE 2020, est destiné à un usage de salles d'études et de travaux pratiques.

A l'issue de la phase de consultation, 4 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 décembre dernier, a attribué le marché à la société MADERA pour un montant de 311 750 € HT.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société MADERA ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL24-DE

Mise en ligne le 30/12/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL24-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

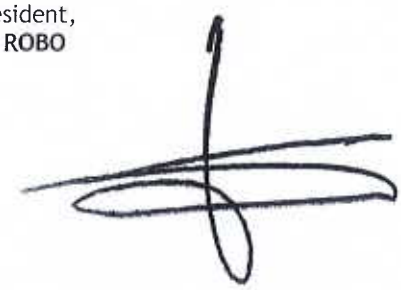

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL24-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Mise en ligne le 30/12/2024

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI EN CAMPUS DATASCIENCES & CYBERSECURITE

LOT N° 8 « SERRURERIE - METALLERIE »

MARCHE N°2023-193TER

ATTRIBUTION

Monsieur Patrice KERMORVANT présente le rapport suivant :

Par délibération des conseils communautaires du 30 mai et 10 octobre dernier, ont été attribués les lots suivants :

Lot(s)	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant € HT
03	Terrassement VRD	SASU EUROVIA BRETAGNE	408 771,62 € HT *(offre de base + PSE n° 3)*
04	Gros oeuvre - Démolitions	SARL SATEM BRETAGNE	1 067 413,00 € HT *(offre de base + PSE n° 1 et 2)*
05	Charpente bois - FOB - Bardages	Constructions Bois EMG	1 690 194,49 € HT *(offre de base + PSE n° 5)*
06.1	Etanchéité	ETANDEX	414 677,05 € HT *(offre de base + PSE n° 2)*
06.2	Couverture - Bardage ardoise	COUVERTURE JULE	205 900,39 € HT
07	Menuiseries extérieures mixtes - Occultation	Constructions Bois EMG	445 131,00 € HT *(offre de base + PSE n°5)*
09	Menuiseries intérieures bois - Signalétique	PERRIN	662 932,25 € HT
10	Murs mobiles	SAMMOB BATIMENT INDUSTRIE	23 598,00 € HT
11	Cloisons - Doublages - Plafonds	ARMOR ISOLATION	426 888,55 € HT
12	Faux plafonds	Entreprise Emmanuel COYAC SARL	65 011,54 € HT
13	Revêtements de sols - Faïence	SCOP SARL DUPUY	331 063,94 € HT
14	Peinture - Revêtements muraux	SASU GOLFE PEINTURE	245 914,83 € HT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL24-DE

Lot(s)	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant € HT
15	Ascenseur	OTIS	102 500,00 € HT
16	Electricité courants forts et faibles	SARL SVEG	1 090 230,38 € HT *(offre de base + PSE n° 2, 3 et 5)*
17	Chauffage - Ventilation - Plomberie	ROQUET	1 123 465,30 € HT *(Offre de base + PSE n° 3)*

Pour information, les lots n° 1 « Réemploi » et 2 « désamiantage -curage » ont fait l'objet de deux procédures distinctes et ont déjà été attribués.

Le lot n° 8 « serrurerie - métallerie » non pourvu jusqu'alors a été relancé.

Une consultation des entreprises a donc été relancée le 18 octobre 2024 selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1° du Code de la commande publique pour ce lot n° 8.

A l'issue de la consultation, 3 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 décembre dernier, a émis un avis favorable à l'attribution du lot n° 8 à la société A.V.C.G. MERAND pour un montant de 429 431,21 € HT se décomposant comme suit :
- offre de base : 423 229,13 € HT
- PSE2 « panneaux photovoltaïques » : 6 202,08 € HT.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'attribuer le marché à la société A.V.C.G. MERAND ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société nommée ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

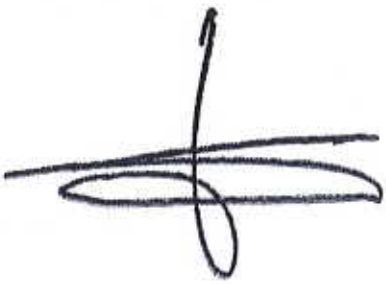

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL25-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL25-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

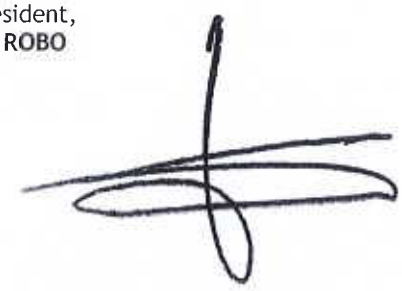

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL25-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES EN DECHETERIES DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

MARCHE N° 2024-151

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de contrôle d'accès en déchèteries de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Les objectifs de ce marché sont :
- de s'assurer que les usagers des déchèteries sont redevables sur le territoire
- de mieux identifier les professionnels sur nos sites
- de limiter le nombre d'usagers à un instant t pour un meilleur tri et un confort d'accueil
- d'obtenir des statistiques de passages et de type d'usagers en fonction des horaires afin d'adapter au mieux le service selon les besoins de la population.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans dont le montant total des commandes est compris entre un seuil minimum de commandes de 150 000 € HT et un seuil maximum de 375 000 € HT.

Il vous est proposé :

- *de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert* (articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique*) pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de contrôle d'accès en déchèteries de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après le choix de la Commission d'Appel d'Offres.*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL26-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL26-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

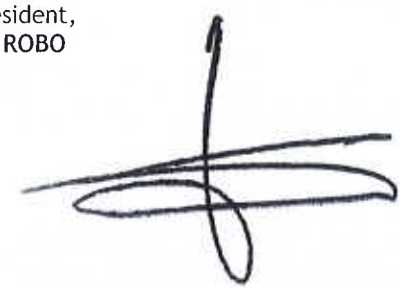

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL26-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

REALISATION DES ACTIONS AGRICOLES DU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSINS VERSANTS DU GOLFE DU MORBIHAN ET PETITS COTIERS

MARCHE N° 2024-140

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Michel GUERNEVE présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour la réalisation des actions agricoles du contrat territorial de bassins versants du golfe du Morbihan et petits côtiers.

Cette consultation a pour objet de confier, à plusieurs prestataires compétents et qualifiés qui travailleront en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage, les prestations suivantes :
- actions collectives
- actions individuelles,
auprès des agriculteurs du territoire d'actions du Contrat de Bassins Versants du golfe du Morbihan et petits côtiers,

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-12 de ce même code (*maximum de 5 opérateurs économiques sous réserve d'un nombre suffisant d'offres*).

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un, reconductible deux fois un, est divisé en deux lots définis comme suit :

Lot	Intitulé du lot	Montant maximum de commandes/an
1	Actions collectives	32 000,00 € HT Montant identique pour les 2 périodes de reconduction
2	Actions individuelles	Année 1 : 68 000 € HT Année 2 : 48 000 € HT Année 3 : 48 000 € HT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL26-DE

A l'issue de la consultation, 4 offres ont été réceptionnées sur le lot n° 1 et 4 sur le lot n° 2.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 décembre dernier, a attribué les lots comme suit :

Lot(s)	Désignation	Attributaires
01	Actions collectives	- CIVAM Agriculture Durable 56 (CIVAM AD 56) - Groupement des Agrobiologistes du Morbihan (GAB 56) - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne - INNOVAL
02	Actions individuelles	- CIVAM Agriculture Durable 56 (CIVAM AD 56) - Groupement des Agrobiologistes du Morbihan (GAB 56) - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne - INNOVAL

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les organismes nommés ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ces dossiers, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

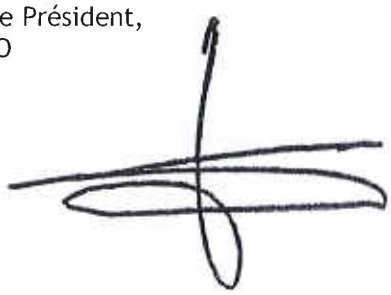

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL27-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL27-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

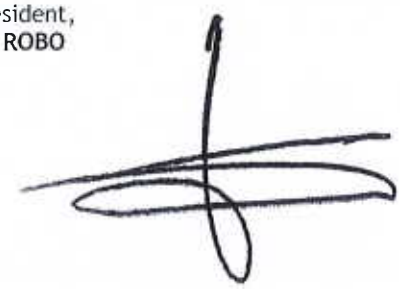

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL27-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Mise en ligne le 30/12/2024

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

RUGBY CLUB VANNETAIS SASP
CONTRAT DE PRESTATIONS ET DE COMMUNICATION

LANCEMENT DU MARCHE

Madame Noëlle CHENOT présente le rapport suivant :

Le Rugby Club Vannetais (RCV), premier club de rugby breton, participe cette saison 2024/2025 au championnat TOP 14 pour la première fois de son histoire.

Il organise ainsi 13 matchs de haut-niveau, au stade de la Rabine de Vannes, qui dispose désormais d'infrastructures de haut-niveau pour l'accueil de plus de 11 000 spectateurs et partenaires du club.

Dans sa politique sportive et dispositif de soutien au sport de haut-niveau, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération accompagne le Rugby Club Vannetais sur 2 axes :

- la formation par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement aux centres de formation d'accès au haut niveau ;

- les partenariats avec les clubs sportifs de haut-niveau du territoire, afin de promouvoir l'identité sportive et la notoriété de l'agglomération, au plan local, par l'affichage de l'image de la collectivité aux côtés des clubs d'élite du territoire, et de bénéficier des retombées nationales d'une participation à un championnat Elite. Il s'agit de prestations de communication et de visibilité pour les associations de sport collectif évoluant dans les trois plus hauts niveaux nationaux.

Pour ce second axe, il convient de conclure avec la SASP Rugby Club Vannetais un nouveau marché de prestations de communication et de visibilité, sous la forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence soumis aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-3 du Code de la commande publique.

Il est proposé d'acter un soutien de l'agglomération au Rugby Club Vannetais pour la saison sportive 2024/2025, à hauteur de 137 500 € HT.

Ainsi, outre la visibilité sur les supports papiers et numériques du club, il est convenu entre-autre, d'accroître la visibilité de l'Agglomération au cœur du Stade de la Rabine ainsi que des locations du salon panoramique de la tribune Sud pour des évènements organisés par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Vu l'avis favorable du bureau du 15 novembre 2024 et l'avis de la commission Attractivité et Services à la Population du 12 décembre 2024,

... / ...

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL27-DE

Il vous est proposé :

- *d'inscrire les crédits correspondants au budget ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché passé sans publicité ni mise en concurrence avec la SASP Rugby Club Vannetais ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 81 VOIX	CONTRE : 0 VOIX	ABSTENTIONS : 4 VOIX

Monsieur Le Président,
David ROBO

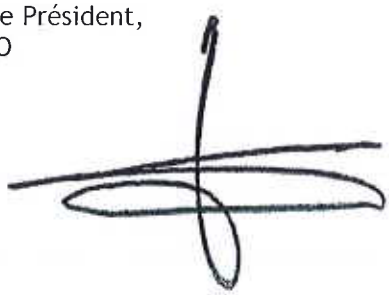

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL28-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT- Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: *Sylvie LASTENET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD*
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL28-DE

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : *Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE*

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

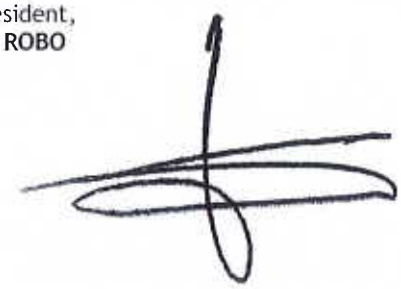

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL28-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Mise en ligne le 30/12/2024

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

COMMANDE PUBLIQUE

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'AIRES DE SERVICES DES ITINERAIRES VELO ET RANDONNEE D'INTERET REGIONAL DE LA DESTINATION BRETAGNE SUD GOLFE DU MORBIHAN

Madame Nadine PELERIN présente le rapport suivant :

L'agglomération fait partie de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan (BSGM) qui regroupe 7 EPCI. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVa) et Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) sont les deux structures qui animent et coordonnent les actions de la Destination.

GMVa, en tant que structure facilitatrice sur les sujets liés à l'itinérance touristique, portera l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'aires de services sur les itinéraires vélo et randonnée d'intérêt régional de la Destination BSGM.

A ce titre, un groupement de commandes est constitué. Il sera régi par la convention jointe en annexe regroupant 7 EPCI suivants :
- Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)
- Arc Sud Bretagne (ASB)
- Lorient Agglomération (LA)
- Questembert Communauté (QC)
- Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI)
- Blavet Bellevue Océan Communauté (BBOC)
- Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVa).

Le coordonnateur du groupement sera GMVa ; à ce titre, elle assurera l'ensemble de la consultation jusqu'à la notification du marché.

Le plan de financement, validé par le comité de pilotage de la destination du 04/07/2024, est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
AMO aires de services	100 000 €	Etat ADEME (30%) Région Bretagne (50%) Autofinancement (20%)	30 000 € 50 000 € 20 000 €
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €

.../...

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL28-DE

L'autofinancement est réparti entre les EPCI comme suit :

EPCI	Nombre d'habitants	%	Participation EPCI (HT)
LA	206 000	38	7 600 €
GMVa	170 000	32	6 400 €
AQTA	87 000	17	3 400 €
ASB	27 000	5	1 000 €
QC	23 000	4	800 €
BBOC	18 000	3	600 €
CCBI	5 000	1	200 €
TOTAL	**536 000**	**100**	**20 000 €**

Vu l'avis du de la Commission en date du 12 décembre 2024, il vous est proposé :

- *d'approuver la constitution de ce groupement de commandes ;*
- *d'approuver la convention ci-annexée ;*
- *de désigner GMVa comme collectivité coordonnatrice ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO

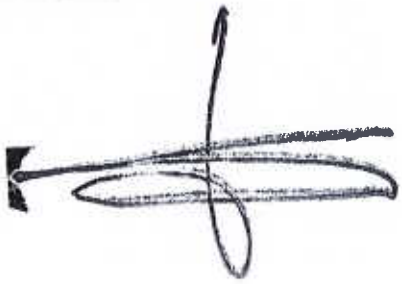

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC